

Consommation & Alimentation

vendredi
27 avril 2018



dans l'Union européenne



Inscriptions et informations

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



9h15 - 9h30 : Propos introductifs
Jean Jacques FORRER, Président de la Délégation des Barreaux de France

ATELIER 1 CADRE GENERAL DU DROIT DE L'ALIMENTATION

9h30 - 10h
Règlement général sur la législation alimentaire (REFIT)
Obligations et principes généraux de sécurité alimentaire – Résultats de l'évaluation du règlement 178/2002 et prochaines étapes

10h - 10h30
Nouveau règlement sur les contrôles officiels 2017/625

10h30 – 10h45 Pause

ATELIER 2 ETIQUETAGE

10h45 - 11h15
Information des consommateurs sur les denrées alimentaires : RL INCO 1169/2011

11h15 - 12h15
Étiquetage du pays d'origine (COOL)
Règles générales et articulation avec les règles spécifiques (ex. viande, produits laitiers)

12h15 - 12h45
Allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires - interprétation – jurisprudence (règlement 1924/2006/CE)

12h45 - 14h : Déjeuner sur place

ATELIER 3 SIGNES DE QUALITE

14h-14h30
Protection des indications géographiques et des appellations d'origine et Spécialités traditionnelles garanties des produits agricoles et des denrées alimentaires (RL 1151/2012)

14h30-15h00
Produits agricoles biologiques / Label Ecologique - Nouveau règlement Produits bio

15h - 15h15 Pause

ATELIER 4 ALIMENTATION, TECHNOLOGIES & INNOVATION

15h15 - 15h45
Nouveau règlement sur les nouveaux aliments (entrée en vigueur janvier 2018)

15h45 - 16h15
Food Improvement Agents (additifs, enzymes, flavouring, solvants d'extraction)

16h15 : Propos conclusifs
Jean Jacques FORRER, Président de la Délégation des Barreaux de France

ENTRETIENS EUROPÉENS
Consommation & Alimentation dans l'UE
Mises sur le marché, Sécurité, Etiquetage, Qualité, etc

VENDREDI 27 AVRIL 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Cabinet / Organisme.....
Barreau.....
Adresse.....
Téléphone.....
Télécopie.....
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)
FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Participation aux frais par personne : 210 € TTC**
sauf **Avocats inscrits dans un barreau français en ordre de cotisation URSSAF**

Avocat-stagiaire : 155 € TTC**

Elève-avocat : 120 € TTC**

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

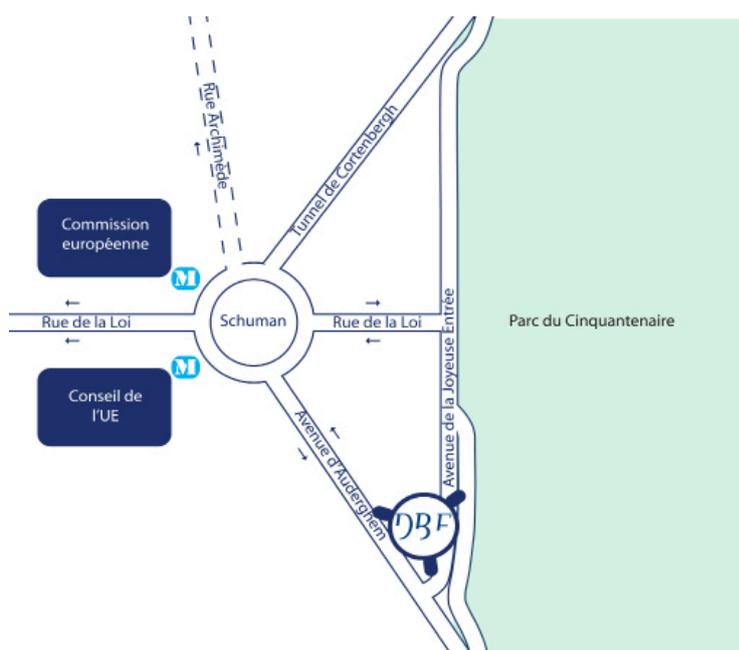
Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Les Entretiens européens sont conformes aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux dans le cadre de la formation continue obligatoire. Seront délivrées au cours de cet événement 7 heures de formation pour les avocats français et 6 heures de formation pour les avocats.be.



Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77
valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

7
heures de
formation
validées !